

N° d'emplacement : .....

**Bulletin d'inscription**

Les inscriptions seront retenues dans l'ordre d'arrivée et uniquement si elles sont accompagnées des pièces demandées et du paiement correspondant. Le nombre d'emplacements étant limité, l'organisateur se réserve le droit de clore les réservations sans préavis.

Tout exposant doit remplir le document d'inscription ci-dessous et le signer afin que sa participation puisse être validée. Le chèque d'inscription sera encaissé dès réception et devra être à l'ordre de l'association REVES.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

**Tarif emplacement = 15 €** les 2 mètres linéaires (obligation de multiple de 2 mètres)

Nombre d'emplacements ..... x **15 €** = .....

Chèque n° ..... Banque .....

Espèce : ..... **Chèque caution de 30 € n°** .....

**Règlement**

1. L'association REVES organise une brocante le Dimanche 2 Juin 2024 de 8h00 à 17h30 au jardin carré (horaire d'ouverture au public).
2. L'inscription des exposants se fait par courrier à l'adresse de l'association en retournant le bulletin accompagné des règlements et des pièces demandées.
3. Toute inscription complète sera validée mais ne fera pas l'objet d'une confirmation.
4. **Tout dossier incomplet ou sans paiement sera classé sans suite.**
5. Aucun emplacement ne sera réservé sans règlement.
6. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation ou d'intempérie.
7. Les emplacements seront attribués par l'association REVES et vous seront communiqués le 2 Juin 2024 à partir de 6h00, lors de l'ouverture.
8. **Les exposants s'engagent à ne pas dépasser les limites de leurs stands.**
9. **Les exposants s'engagent à laisser leurs emplacements propres. Toutefois, face aux incivilités, nous mettons en place une demande de chèque de caution de 30 € que nous restituerons à la fin de la brocante après vérification de votre emplacement (un sac poubelle sera mis à votre disposition par les organisateurs et devra être emporté par l'exposant).**
10. La vente d'objets personnels, anciens ou usagés, ou d'objets neufs de fabrication artisanale est autorisée.
11. La vente d'objets neufs, d'armes, de munitions, de tous produits alimentaires ou l'organisation de jeux de hasards sont interdits.
12. Toute la partie restauration est réservée à l'association REVES.
13. Les mineurs sont autorisés à vendre des objets personnels en justifiant d'une autorisation parentale.
14. Après déchargement les véhicules devront stationner autour de la brocante avant 8h00.
15. L'organisateur ne sera pas responsable des infractions commises.
16. Toute circulation de véhicule est interdite sur le territoire de la Brocante de 8h à 17h30 et le remballage est autorisé à partir de 17h30.
17. Tout exposant arrivant après 8h00 devra se rendre à son emplacement à pied.

**LE FAIT D'ETRE EXPOSANT IMPLIQUE LE RESPECT DE CE REGLEMENT ET DES DECISIONS DES ORGANISATEURS, NOTAMMENT EN MATIERE DE SECURITE.**

**Document obligatoire à fournir : Photocopie recto-verso de votre pièce d'identité.**

Je soussigné(e) ..... déclare avoir pris connaissance des conditions énoncées dans le règlement et m'engage à les respecter, de même je certifie exact toutes les informations fournies. Je m'engage à satisfaire à la législation en vigueur et je reconnais que ma responsabilité pourra être engagée en cas de manquement à mes obligations. Et j'atteste ne pas participer à plus de 2 brocantes pour l'année 2024.

Date ..... Signature

**Aucune monnaie ne sera faite au stand de l'association.**